



**Communiqué de presse de
Marie-Anne MONTCHAMP
Secrétaire d'Etat
auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale
suite à son entretien avec le Président
de l'Association des Paralysés de France**

Paris, le 27 septembre 2011

Marie-Anne Montchamp a reçu ce jour le président de l'Association des Paralysés de France (APF) Jean-Marie Barbier, à l'issue de la journée nationale d'action « des bâtons dans les roues » organisée par l'association.

La secrétaire d'Etat a pris connaissance des inquiétudes de l'APF quant à la mise en accessibilité des bâtiments, transports et services en 2015, comme le prévoit la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Comme Roselyne Bachelot, elle a exprimé son opposition aux dérogations nouvelles à l'accessibilité portées par l'article 1 de la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales.

A l'occasion de cette réunion, Marie-Anne Montchamp a réaffirmé l'engagement plein et entier du Gouvernement de tenir ces objectifs en matière d'accessibilité. Elle a rappelé les engagements forts pris en ce sens par le Président de la République lors de son discours de clôture de la Conférence nationale du handicap le 8 juin dernier, qui avait appelé chacun à être inventif, innovant et déterminé pour remporter ce véritable défi collectif.

Marie-Anne Montchamp a insisté sur le fait que l'accessibilité est une des conditions du vivre ensemble. Faire participer le plus grand nombre à la vie de la société et à la création de richesse est une condition essentielle pour consolider et préserver notre modèle social. C'est vrai pour les personnes handicapées comme cela est vrai pour d'autres catégories de la population encore trop souvent mises à l'écart. « Dans la période que nous traversons, il serait à la fois inefficace et immoral de ne rien faire pour mieux inclure nos concitoyens handicapés

et les faire contribuer à notre dynamisme », a-t-elle déclaré.. De plus, l'accessibilité est, comme l'environnement, un pilier du développement durable.

Marie-Anne Montchamp et Jean-Marie Barbier ont convenu ensemble qu'en matière d'accessibilité notre société doit encore faire la « révolution mentale » qu'elle a réussi à opérer sur la scolarisation des enfants handicapés. « Ce qui est en train de se passer à l'école où tous les acteurs sont désormais mobilisés doit nous motiver car cela prouve que c'est possible. Cela doit également inspirer de nouvelles modalités de travail car tout en restant très fermes sur le maintien des obligations et de la cible, nous devons absolument chercher à convaincre de l'enjeu de société qu'est l'accessibilité. » ont-ils déclaré.

Ils souhaitent ainsi dès à présent engager un travail commun, avec l'ensemble des acteurs de la société civile sur les modalités pour rendre l'objectif atteignable. Marie-Anne Montchamp souhaite que ces travaux s'appuient sur l'Observatoire Interministériel de l'Accessibilité et de la Conception Universelle, instance incontournable où siègent les associations de personnes handicapées aux côtés notamment des élus locaux et professionnels concernés, et qui a vocation à devenir un véritable centre de ressources.

Contact presse :

Cabinet de Marie-Anne MONTCHAMP : Emily TAYLOR – 01 40 56 50 35

APF : Evelyne Weymann - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37